
CABINET

Arrêté n° 12 061 /MBCPPP-CAB.-

fixant la composition du comité technique de la direction générale du
contrôle des marchés publics.

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU
PORTEFEUILLE PUBLIC,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-159 du 20 mai 2009 portant attributions, organisation et
fonctionnement de la direction générale du contrôle des marchés publics ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du
ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2023-59 du 24 février 2023 portant organisation du ministère
du budget, des comptes publics et du portefeuille public ;

ARRETE :

Article premier : Le présent arrêté fixe, en application des dispositions de
l'article 6 du décret n° 2009-159 du 20 mai 2009 susvisé, la composition du
comité technique de la direction générale du contrôle des marchés publics.

Article 2 : Le comité technique de la direction générale du contrôle des
marchés publics est composé ainsi qu'il suit :

Président : le directeur général du contrôle des marchés publics ;


Secrétaire : le directeur juridique et des études *le*

Membres :

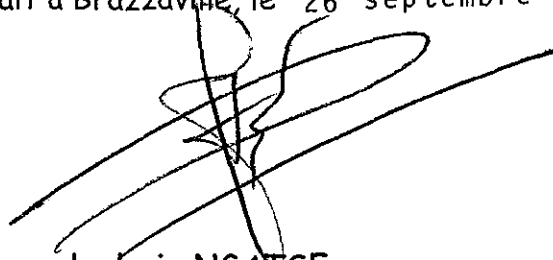
- le directeur de l'administration ;
- le directeur de l'information et de l'assistance ;
- un représentant de l'inspection générale des finances ;
- un représentant de l'inspection générale d'Etat.

Article 3 : Les représentants de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale d'Etat, qui doivent avoir au moins le grade d'inspecteur, sont désignés par leurs autorités hiérarchiques respectives.

Article 4 : Les frais de fonctionnement du comité technique sont à la charge de la direction générale du contrôle des marchés publics.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. 

Fait à Brazzaville, le 26 septembre 2023



Ludovic NGATSE. -